

Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD

Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

8 rue Renoir
14 000 CAEN

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

Cabinet CFG
Christophe DEVEDEAU - HESNARD
Commissaire Aux Comptes
7, rue F. Buisson – Saint Contest
BP 90010
14651 CARPIQUET CEDEX

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
Télécopie (social) 02 31 86 70 25
Télécopie (comptabilité) 02 31 15 61 59
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Caen
SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE DEPARTEMENTALE DU TOURISME, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Subvention de fonctionnement :

Nous nous sommes assurés, par sondage, de la réalité des dépenses engagées au titre de la subvention reçue du Conseil Général du Calvados.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Contest, le 14 juin 2011

Le commissaire aux comptes :

Cabinet CFG

Christophe DEVEDEAU-HESNARD.



Comité Départemental du Tourisme



Bilan ACTIF 2010

	Exercice 2010	Exercice 2009
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles	63 402	62 301
Amortissements	-63 402	-62 301
Dépôt de garantie	200	200
Total	200	200
Actif circulant		
Avances et acomptes versés	12 191	14 972
Clients et comptes rattachés	13 885	19 135
Créances sur l'Etat et Org.sociaux	0	273
Produits à recevoir	37 025	
Valeurs mobilières de placement	683 872	549 379
Disponibilités	1 305	2 221
Charges constatées d'avance	23 271	57 355
Total	771 549	643 336
TOTAL ACTIF	771 749	643 536

Comité Départemental du Tourisme



Bilan PASSIF 2010

	Exercice 2010	Exercice 2009
Fonds propres		
Réserves indisponibles	10 671	10 671
Report à nouveau	240 863	235 396
Résultat comptable exercice	-73 132	5 468
Total	178 403	251 534
Provisions / risques et charges		
Provisions sur salaires (CP)	102 652	104 155
Provisions pour risques et charges	122 158	111 719
Total	224 810	215 874
Fonds Dédiés		
Fonds Dédiés sur actions	110 111	3 546
Fonds Dédiés sur investissements	2 737	1 838
Total	112 848	5 384
Dettes		
Banque	0	0
Dettes fournisseurs	162 801	81 842
Avances clients	0	900
Dettes fiscales et sociales	92 886	88 002
Autres Dettes	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Total	255 687	170 743
TOTAL PASSIF	771 749	643 536

Commissaire aux Comptes
 DEVEDEAU-HESNARD
 inscrit au CRC de Caen



Comité Départemental du Tourisme

Compte de Résultat 2010

	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation	2 601 562	2 685 836
Report des ressources	5 384	17 918
Reprises et transferts	215 874	184 137
Autres produits	85	44
Produits d'exploitation	2 822 905	2 887 935
Achats actions et fonction.	365 037	466 069
Charges externes	996 248	1 042 081
Impôts et taxes	105 285	103 999
Salaires et traitements	757 922	739 565
Charges sociales	335 942	326 401
Amortissements et provisions	225 911	217 928
Engagements à réaliser	112 848	5 384
Autres charges	223	219
Charges d'exploitation	2 899 417	2 901 646
Résultat d'exploitation	-76 512	-13 710
Produits financiers	3 380	19 273
Charges financières	0	8
Résultat financier	3 380	19 265
Résultat Courant	-73 132	5 554
Produits exceptionnels	0	54
Charges exceptionnelles	0	141
Résultat Exceptionnel	0	-87
Excédent ou Perte	-73 132	5 468

Commissaire Aux Comptes inscrit
 Christophe DEVEDEAU-HESNARD
 de Caen CRCC

Annexe aux Comptes Annuels au 31 décembre 2010

• Principe d'Arrêté des comptes

Les comptes du Comité Départemental du Tourisme du Calvados au 31 décembre 2010 ont été établis selon le principe de permanence des méthodes.

• Convention

Une convention est établie avec le Conseil Général et le Comité Départemental du Tourisme du Calvados.

Celle-ci précise que le Conseil Général met les locaux à disposition du Comité, prend en charge l'électricité, le chauffage, l'eau et l'installation téléphonique, ainsi que la plus grande partie des équipements informatiques.

• Analyse des comptes

Les points essentiels qui caractérisent l'année 2010 sont les suivants :

- La baisse des subventions sur l'exercice 2010 de près de 6% par rapport à celles de 2009 et malgré un report de ressources au 01 janvier 2010 de 5 K€
- le résultat d'exploitation est négatif de 76 512 K€ ;
- le résultat financier ressort à 3 K€ constatant les plus values réalisées sur les cessions de valeurs mobilières de placement ;
- un résultat net négatif de 73 K€.

• Réserve indisponible

Ce poste correspond à une réserve pour risques constituée sur l'exercice 2001 et destinée à couvrir les frais liés à une éventuelle cessation d'activité.

• Provision pour retraite

Les règles applicables en matière de retraite sont intégrées dans le calcul de la dotation comptabilisée sur cet exercice ; l'actualisation de la provision a été effectuée sur les bases suivantes :

- taux d'inflation : 1,5 % selon le barème INSEE
- taux de rendement : 3,75 % correspondant au taux de référence du marché obligataire
- taux de turn-over : 5,00 % linéaire.

Au 31 décembre 2010, son montant d'élève à 122 158 €

• Investissements

Les investissements réalisés par le Comité Départemental du Tourisme du Calvados ont été comptabilisés en immobilisations sur l'exercice et totalement amortis sur l'exercice d'acquisition.

- Fonds dédiés et engagement d'actions

La partie des subventions, reçues au titre de 2010, non utilisée à la clôture de l'exercice aux différents projets prédéfinis, a fait l'objet d'une inscription en fonds dédiés sur la seule partie des actions et investissements. Le solde des engagements d'actions ressort à 110 111 € en 2010 contre 3 545 au 31 décembre 2009.

- Droit Individuel à la Formation

Le DIF (Droit individuel à la formation), mesure de la Loi du 4 mai 2004, est un dispositif de formation qui permet au salarié de capitaliser du temps de formation qu'il peut ensuite utiliser à son initiative, avec l'accord de son employeur.

Au 1^{er} janvier 2010, le total des heures acquises par l'ensemble du personnel, s'élève à 1 610 heures

En 2010, le personnel (présent au 31 décembre 2009) a acquis 379 heures et a utilisé 231 heures. Le solde s'élève au final à 1 758 heures.

- Les 3 meilleures rémunérations de la Direction

Le directeur du Comité Départemental du Tourisme du Calvados est le seul membre de la direction a bénéficié d'une rémunération, ainsi celle-ci ne sera pas mentionnée.

